Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Ministre

Paris le 22 décembre 2017

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Vous le savez, j'ai souhaité placer la concertation avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au cœur de la construction du plan Etudiants, que j'ai eu l'occasion de présenter avec le Premier ministre et le Ministre de l'éducation nationale le 30 octobre dernier.

Ce choix exprime une conviction profonde, ancrée dans l'expérience qui est la mienne de la vie académique : s'il appartient aux responsables politiques de définir des orientations et de donner des impulsions, aucune décision ne peut produire ses effets si elle n'est pas réfléchie et discutée avec ceux qui auront à les mettre en œuvre.

C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce que les représentants des enseignants, des enseignants-chercheurs et de l'ensemble des personnels soient pleinement associés à la réflexion conduite autour du premier cycle universitaire. Au-delà de la nécessaire suppression du recours au tirage au sort, aussi injuste qu'inefficace, j'ai en effet tenu à ce que nous puissions construire une réforme qui est d'abord une transformation pédagogique des parcours et des formations.

Placer au centre de nos réflexions l'accueil et la réussite des étudiants, dans toute leur diversité, afin de garantir à chacun de réelles perspectives individuelles de réalisation et de progrès tout en augmentant le niveau de qualification de l'ensemble de notre jeunesse, cela signifie saisir à bras le corps la question des modalités pédagogiques d'enseignement et d'accompagnement à l'université et dans l'ensemble de notre enseignement supérieur.

C'est la raison pour laquelle le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants, que je viens d'avoir l'honneur de défendre à l'Assemblée nationale et sur lequel le SGEN-CFDT avait porté un regard favorable, notamment lors de son examen en CNESER, pose comme principes cardinaux du premier cycle universitaire la personnalisation des parcours et l'accompagnement de chaque étudiant vers la réussite.

.../...

M. Franck LOUREIRO
Secrétaire général adjoint
SGEN-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

Ces principes trouvent d'ores et déjà un écho direct dans les nombreuses initiatives que les équipes pédagogiques ont pris dans les universités et dans les établissements d'enseignement supérieur, afin de favoriser la réussite des étudiants en adaptant les manières d'enseigner et de construire les parcours.

Parce qu'il fait une priorité de la formation en premier cycle, le succès du plan Etudiants repose notamment sur sa mise en œuvre par les équipes pédagogiques. J'ai une conscience vive de l'engagement qu'il appellera des personnels, dont la charge de travail est d'ores et déjà lourde. J'ai une pleine confiance dans leur mobilisation, car je connais les enseignants et les enseignants-chercheurs et je sais qu'ils ont à cœur d'agir au service de la réussite des jeunes qu'ils accueillent. L'ambition du plan Etudiants est de leur donner des outils supplémentaires qui permettront de généraliser les initiatives prises un peu partout dans les universités, que les projets déposés dans le cadre du premier appel dit « Nouveaux cursus à l'université » ont rendu particulièrement visibles. C'est également pour cette raison que j'ai souhaité que la deuxième vague de l'appel à projets soit lancée dès le mois de décembre, afin de permettre de soutenir et de financer les projets qui pourront être mis en œuvre d'ici la rentrée 2018.

En parallèle, consciente de la nécessité d'apporter des moyens supplémentaires aux établissements d'enseignement supérieur et aux équipes pédagogiques afin de mettre en œuvre la réforme du premier cycle, le Gouvernement a débloqué 500 millions d'euros de crédits budgétaires supplémentaires sur cinq ans, afin de financer la création de places supplémentaires dans les filières en tension, de recruter les enseignants et les enseignants-chercheurs nécessaires et de permettre la mise en place des dispositifs d'accompagnement et des parcours personnalisés. Pour 2018, cela se traduit par une hausse de 15 millions d'euros destinés à permettre de mettre en œuvre la réforme à la rentrée.

Parce que les enseignants et les enseignants-chercheurs sont d'ores et déjà mobilisés afin de construire ces dispositifs et ces parcours, j'ai souhaité que près de 6 millions d'euros puissent être mis à la disposition des établissements d'enseignement supérieur, afin de reconnaître l'implication de ces personnels dans le déploiement de la réforme. Cette enveloppe permettra notamment d'indemniser la prise en charge de la nouvelle procédure d'entrée en premier cycle, et en particulier l'analyse du parcours, du projet et des connaissances et compétences des bacheliers, mais également de financer la mise en place de directeurs d'étude et de référents pour accompagner les étudiants.

La mise en place de cette enveloppe, qui sera pérennisée et déployée en année pleine à compter de 2019, constitue une première réponse immédiate. Elle ne peut naturellement se substituer à la nécessaire ouverture du chantier d'une meilleure reconnaissance de l'activité de formation des enseignants et des enseignants-chercheurs.

Chacun constate en effet que la situation n'est pas pleinement satisfaisante et que l'engagement et les réussites pédagogiques ne sont pas systématiquement pris en compte de manière homogène dans les carrières. Cela crée de fait un déséquilibre, auquel il nous faut collectivement apporter des réponses.

C'est la raison pour laquelle je vais solliciter, dans les jours qui viennent, l'ensemble des organisations syndicales afin qu'elles me fassent des propositions concrètes. Sur cette base, je proposerai, d'ici la fin du mois de janvier, une feuille de route pour une meilleure reconnaissance de l'activité de formation, qui fera l'objet d'une concertation spécifique au cours du premier semestre de l'année 2018.

Les chantiers qu'elle comportera appelleront sans doute des calendriers de construction et de mise en œuvre différenciés, mais il me paraît nécessaire qu'une première vision des grands axes de travail soit formalisée, en lien étroit avec les organisations représentatives des personnels.

Je suis convaincue que le SGEN-CFDT sera partie prenante de cette discussion et que nous pourrons ainsi poursuivre le dialogue exigeant, mais constructif et confiant que nous avons noué au cours des derniers mois, afin de favoriser la réussite des étudiants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général adjoint, l'expression de ma meilleure considération.

Frédérique VIDAL